

HONORAIRES 2024 APPLICABLES AUX VENTES

TYPE DE MANDAT	HONORAIRES A CHARGE VENDEUR	HONORAIRES A CHARGE ACQUEREUR
Mandat de vente Simple	5% TTC du prix*	6% TTC du prix*
Mandat de vente exclusif / semi-exclusif	5% TTC du prix*	6% TTC du prix*
Mandat de Recherche simple	-	6% TTC du prix*
Mandat de Recherche exclusif	-	5% TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.
Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les termes du mandat confié à l'agence et incluent la T.V.A à 20%.

HONORAIRES 2024 APPLICABLES AUX LOCATIONS SAISONNIÈRES

PRESTATION	HONORAIRES
Maisons, Appartements	20% TTC du loyer brut
Option « Performance »	28% TTC du loyer brut

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.
Les honoraires sont à la charge du propriétaire et incluent la T.V.A à 20%.

HONORAIRES 2024 APPLICABLES AUX AUTRES SERVICES

Rapport d'expertise certifié C.N.E : sur devis



HABILITATION ET GARANTIES

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 7401 2017 000 020 774 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Garanties Financières de 110.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, 1.000.000 euros au titre de la gestion immobilière et de 22.867 euros au titre des prestations touristiques souscrites auprès de la CEGC – 16 rue Hoche - Tour Kupka B – TSA 39999 – 92919 LA DEFENSE.

L'agence ne peut recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.

